



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

DE L'APPRENANT

2024

Sommaire

Sommaire.....	2
Glossaire des termes souvent mobilisés dans la formation	3
Préambule	4
Introduction.....	5
Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne.....	6
Le CHU de Saint-Etienne	6
Les formations du campus paramédical	6
La formation des infirmiers	6
La formation des aides-soignants	7
La formation des ambulanciers	7
La formation des cadres de santé	7
La direction des instituts de formation.....	7
La formation des ambulanciers	8
Définition du métier d’ambulancier	8
Le projet pédagogique.....	8
Les instances décisionnaires – Gouvernance des Instituts	10
L’ICOGI	10
La SSPI.....	11
La SSD	11
La SVE	11
Les droits et obligations des élèves.....	12
Présentation de l’équipe de l’IFA.....	12
Le Directeur des soins, coordonnateur des instituts de formation	12
Le Cadre Supérieur de Santé, responsable pédagogique IFA	12
Les formateurs IFA	12
Le formateur responsable de la coordination des stages	13
Le responsable administratif	13
Le secrétaire	13
Les intervenants vacataires	13
Les principes fondateurs de la formation	13
La réflexivité	14
Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité :	14
La place du port folio de l’étudiant.....	15
L’autonomie	15
L’équipe de l’institut vous accompagne vers l’autonomie :	15
L’accompagnement dans le développement de compétences	16
L’alternance.....	17
Les modalités d’organisation des stages à l’IFA du CHU	17
La certification	18
La validation des compétences.....	18
Les évaluations théoriques :	18
Les évaluations des stages	18
Le diplôme d’Etat.....	19
L’organisation de la formation	20
Structure de l’alternance de la formation	20
Suivi pédagogique :	20
Rencontres entre élèves, équipe pédagogique et/ou direction	20
Bilan de l’année	20
Conclusion	21

Glossaire des termes souvent mobilisés dans la formation

BCM : bloc compétence module (exemple : B1C1M1 signifie bloc 1 compétence 1 module 1)

BDE : bureau des étudiants

CM : cours magistral

CHU : centre hospitalier universitaire

DREETS : direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ED : enseignement à distance

ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut

IFAS : institut de formation des aides-soignants

IFSI : institut de formation en soins infirmiers

IFA : institut de formation des ambulanciers

IFCS : institut de formation des cadres de santé

Potentiel de stage : ensemble des lieux de stage disponibles par période de stage et par promotion.

SSD : section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

SSPI : section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

SVE : section relative à la vie étudiante

TD : travaux dirigés

TP : travaux pratiques

TPG : travail personnel guidé

UJM : Université Jean Monnet – Saint-Etienne

Préambule

Ce livret d'accompagnement¹ de l'apprenant constitue un élément de référence pour vous permettre de disposer de repères essentiels pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Il présente le contexte de la formation et les orientations pédagogiques. La présentation de ces informations a pour objectif de vous permettre de mieux cerner les attendus et l'organisation de votre formation dans les instituts de formation du CHU de Saint Etienne.

L'ensemble des équipes de direction, pédagogiques, administratives et logistiques restent à votre écoute pour toute question relative au bon déroulement de votre formation que nous vous souhaitons enrichissante et épanouissante.

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'institut de formation du CHU de Saint Etienne.

L'équipe pédagogique

¹ Ce livret est le résultat d'une réflexion conduite en équipe pédagogique, entre 2011 et 2013, animée par Michel VIAL, Professeur en Sciences de l'éducation de l'Université Aix-Marseille. Cette réflexion est à l'initiative d'André ROUSSET (directeur des instituts de 2007 à 2016).
Actualisé par l'équipe pédagogique IFA en février 2024

Introduction

Ce livret d'accompagnement à la formation doit vous permettre de vous repérer dans l'ensemble des ressources proposées par l'institut de formation du CHU de Saint-Etienne et d'identifier les exigences à respecter. Il obéit à trois critères :

1. Il dit **la particularité** de l'IFSI - IFA du CHU, il communique les priorités, les orientations choisies et les moyens mis en œuvre pour les réaliser : le sens des études.
2. C'est un document où sont rassemblés et signalés les éléments du cadre légal des formations : les règles de fonctionnement à connaître.
3. Il permet le dialogue ; il est donc révisable, il n'est pas écrit dans le marbre. Il devient légitime parce qu'il est discutable et évolutif. L'équipe pédagogique prend en compte les bilans réalisés avec les élèves, l'évolution de la réglementation et du contexte.

Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne

Le CHU de Saint-Etienne

Le CHU de St Etienne est la plus grande structure de soins de la Loire et une des trois plus grandes de Rhône Alpes. Il emploie 8230 personnes dont 4086 personnels paramédicaux et 1575 personnels médicaux (chiffres de janvier 2024).

Il est doté de 1882 lits et places permettant d'accueillir les patients dans des services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée...

Les 68 services hospitaliers sont organisés en 16 pôles d'activités médicales et médicotechniques. Le CHU de Saint Etienne est réparti sur 3 sites : Hôpital Nord, Hôpital Bellevue et Hôpital de la Charité.

Le CHU de Saint Etienne participe à différents réseaux, dont notamment le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire qui regroupe 15 établissements.

Les formations du campus paramédical

En effet, haut-delà de ses missions de santé, le CHU de Saint Etienne a une place importante dans la formation des soignants non médicaux en particulier pour le sud de la Loire et le Nord de la Haute Loire grâce à son campus paramédical. Quatre formations diplômantes sont proposées sur le site de Bellevue.

La formation des infirmiers

Le 2 octobre 1963, une école d'infirmières ouvre au Centre Hospitalier de Saint-Etienne pour pallier le manque de professionnels formés. En effet, sur les 64 infirmiers diplômés issus en 1962 de l'école d'infirmières de la Croix Rouge, seulement 14 ont demandé un emploi au Centre Hospitalier de Saint-Etienne.

Cette école est implantée au 3^{ème} étage du pavillon de Pneumo-Phtisiologie de l'Hôpital Bellevue (anciens bâtiments de la Faculté de Médecine sur Bellevue) et bénéficie d'un agrément pour 20 à 25 élèves.

Le 1er septembre 1978, l'école intègre le pavillon 54, à l'Hôpital Bellevue.

Pendant plusieurs années, deux écoles d'infirmiers psychiatriques ont existé à Saint-Etienne, l'une à l'Hôpital Bellevue, l'autre à l'Hôpital Saint-Jean-Bonnefonds.

Cette école est devenue en 1992, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Cet établissement a pris de l'ampleur et s'est inscrit dans la durée : il accueille en 2024, la 60^{ème} promotion avec 147 étudiants infirmiers.

La formation des aides-soignants

Depuis 2018, la formation aide-soignante se déroule dans les locaux des Instituts de Formation de l'Hôpital du Gier à Saint Chamond. Elle regroupe les Institut de Formation des Aides-soignants (IFAS) du CHU de Saint Etienne et de l'Hôpital du Gier.

En 2024, l'IFAS accueille la 6^{ème} promotion commune aux deux instituts avec 106 élèves.

La formation des ambulanciers

Fin 1977, l'école d'ambulanciers est créée. L'IFA a connu 5 déménagements depuis sa création. En septembre 2012, il a réintégré le pavillon 54 à l'Hôpital Bellevue. Ce même lieu de formation pour l'IFSI et l'IFA favorise la connaissance entre apprenants et donc entre futurs professionnels.

L'IFA du CHU accueille 44 élève par an réparties sur deux sessions de formation. Cette année, l'institut de formation accueille sa 34^{ème} promotion. La durée de la formation est de 801 heures conformément au référentiel de formation.

En 2006, une formation pour les auxiliaires ambulanciers a été initiée. Deux sessions de 22 stagiaires sont organisées par an. La durée de la formation est de 91 heures conformément au référentiel de formation.

La formation des cadres de santé

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) forme en une année scolaire des professionnels de santé qui ont au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans une des 13 professions paramédicales de niveau III ou II² pour leur permettre d'obtenir le diplôme de cadre de santé.

Les cadres de santé exercent soit en tant que cadre dans une unité de soins, soit en tant que formateur dans un institut de formation.

L'IFCS a intégré en Mai 2016 le Pavillon 16, sur le site de Bellevue. Il accueille en 2024, sa 44^{ème} promotion avec 61 étudiants.

La direction des instituts de formation

Depuis 2016, la direction des instituts de formation est commune aux instituts du CHU de Saint Etienne et de l'Hôpital du Gier.

² Niveau établi par la nomenclature nationale des niveaux de formation, mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale

La formation des ambulanciers

Définition du métier d'ambulancier³

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Il faut être détenteur du diplôme d'Etat d'ambulancier pour avoir le droit d'exercer. L'Institut prépare l'élève à l'acquisition des compétences requises pour exercer le métier.

Le projet pédagogique

L'arrêté du 11 avril 2022, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, fixe le cadre de votre formation. Ce texte et ses annexes permettent d'offrir sur l'ensemble du territoire français une formation organisée de manière semblable et de maintenir un diplôme national : le diplôme d'Etat d'ambulancier.

Le projet pédagogique est conçu de manière à ce que chaque élève soit acteur de sa formation. Le projet est basé sur l'alternance intégrative. Il comprend des enseignements théoriques et pratiques d'une durée totale de 556 heures. La formation en milieu professionnel comprend 245 heures correspondant à un total de sept semaines de 35 heures.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées et actives, utilisant des modalités synchrones et asynchrones et des pratiques simulées. L'élève participe à l'évaluation du dispositif en s'inscrivant dans la démarche qualité d'amélioration continue de la formation proposée.

Le projet doit permettre d'accompagner l'apprenant dans l'acquisition de 11 compétences pour obtenir le diplôme d'Etat d'ambulancier :

Compétence 1 : établir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage.

Compétence 2 : accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté.

Compétence 3 : mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient.

³ Arrêté du 11 avril 2022 - Annexe I

Compétence 4 : apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences.

Compétence 5 : mettre en œuvre des soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

Compétence 6 : réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport.

Compétence 7 : conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient.

Compétence 8 : utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétence, en prenant en compte la prévention des risques associés.

Compétence 9 : repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel, des installations et en assurer la traçabilité.

Compétence 10 : rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre des savoirs faire professionnels.

Compétence 11 : organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Les instances décisionnaires – Gouvernance des Instituts

Elles sont constituées :

- D'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)
- D'une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants / élèves (SSPI) ;
- D'une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SSD) ;
- Une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut (SVE).

Vos délégués ont toute leur mission de représentant de la promotion dans ces instances.

L'ICOGI

Cette instance est compétente sur les orientations générales de l'institut. Elle est composée de :

Partenaires de la formation	Caractéristiques du représentant
L'Etat	- Le représentant du directeur de l'Agence Régionale de Santé (préside) - Le conseiller pédagogique ou technique de l'Agence Régionale de Santé
L'organisme qui participe au financement	- Deux représentants de la région
La direction du CHU	- Le directeur des ressources humaines et des relations sociales, représentant le directeur général - Le coordonnateur général des soins du CHU
L'institut	- Le directeur de l'institut - Les responsables pédagogiques de l'IFSI et de l'IFA - La responsable administrative, désignée par le directeur de l'institut
Les formateurs	- 2 cadres de santé, accueillant des étudiants / élèves en stage, désignés par le directeur de l'Institut - 1 ambulancier accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'Institut - 3 cadres de santé formateurs de l'IFSI élus par leurs pairs - 1 cadre de santé formateur de l'IFA élus par leurs pairs - Un médecin participant à la formation désignée par le directeur de l'institut - Un infirmier participant à la formation désigné par le directeur de l'institut
L'université	- Le président de l'université Jean Monnet ou son représentant - Un enseignant universitaire désigné par le président de l'Université Jean Monnet
Les étudiants / élèves	- 6 étudiants (2 par promotion) élus par leurs pairs - 2 élèves élus par leurs pairs
Les experts	- Un chef d'entreprise de transport sanitaire - Un conseiller scientifique paramédical ou médical, professionnel de l'urgence, désigné par le directeur de l'institut

Cette instance se réunit au moins 1 fois par an. C'est une instance essentielle dans la vie des instituts de formation. Elle permet d'une part, de présenter l'avancée des projets et d'autre part, de recueillir l'avis des différents partenaires, de positionner les instituts dans des évolutions stratégiques.

Les représentants des étudiants / élèves y jouent une place primordiale. Ils exposent et argumentent leurs points de vue pour orienter les débats ; ils participent aux votes. Tous les membres de l'ICOGI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance. Siègent également des membres invités : toutes personnes qualifiées nécessaires à la présentation d'un thème.

La SSPI

Cette instance traite des situations pédagogiques individuelles des étudiants / élèves : difficultés dans les apprentissages, mutations, reprises de formation, situation de mise en danger du patient, demande de césure, demande de dispense d'enseignement et d'aménagement de formation...

C'est un organe décisionnaire.

Tous les membres de la SSPI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la SSPI concernant la situation d'étudiants.

La SSD

La section compétente sur les situations disciplinaires est composée de membres de l'ICOGI tirés au sort. Elle est établie pour un an lors de la première ICOGI. Trois étudiants, un par année, et un élève y siègent. Les situations d'étudiants / élèves qui ont commis des fautes par rapport à la loi et/ou au règlement intérieur y sont présentées.

C'est aussi un organe décisionnaire : le directeur notifie la décision finale prise par cette instance.

Les sanctions prononcées peuvent être : un blâme, un avertissement, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Tous les membres de la SSD sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la SSD.

La SVE

Au CHU de St Etienne, la SVE permet d'appréhender les besoins des étudiants et élèves et de les impliquer dans la vie et l'organisation de l'IFSI.

L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne à l'institut au niveau organisationnel, intendance, locaux...

Cette commission consultative émet des avis et propositions. Elle peut être amenée à construire des dossiers, des argumentaires.

Les sujets traités sont :

- L'utilisation des locaux et du matériel ;
- Les projets « extra-scolaires » ;
- L'organisation des échanges internationaux.

Peuvent être également abordés :

- L'aménagement des espaces destinés à la vie étudiante ;

- L'organisation d'activités sportives et culturelles périscolaires ;
- La santé, l'hygiène et la sécurité ;
- Les missions et la formation des représentants des étudiants ;
- L'organisation de l'information aux futurs candidats.

Les participants à la SVE sont :

- Les délégués des étudiants infirmiers, et des élèves ambulanciers (8 personnes) ;
- 4 formateurs désignés par le directeur (3 pour la formation infirmière, 1 pour la formation ambulancière) ;
- Une secrétaire désignée par le directeur ;
- Le documentaliste ;
- L'adjointe des cadres responsable administratif ;
- Les cadres supérieurs de santé responsables pédagogiques ;
- Le directeur.

Elle se réunit deux fois par an.

Les droits et obligations des élèves

Le règlement intérieur répond à la réglementation en vigueur. Il est commun à l'ensemble des instituts de formation du CHU de St Etienne et de l'Hôpital du Gier. Il vous est remis et explicité en début de formation. L'application de ce règlement est nécessaire pour faciliter la vie et le travail collectifs. Par la signature du document « Attestation de prise en connaissance du règlement intérieur », vous acceptez de vous conformer à ce règlement.

Présentation de l'équipe de l'IFA

L'équipe permanente de l'IFA est composée de professionnels du soin. Leur mission est de garantir la coordination et la qualité du dispositif pédagogique. Ils assurent l'accompagnement du suivi des élèves afin de leur permettre d'acquérir l'ensemble des compétences requises pour la pratique du métier d'ambulancier.

Le Directeur des soins, coordonnateur des instituts de formation

- **Mr Thierry ZANONE**
- Thierry.zanone@chu-st-etienne.fr

Le Cadre Supérieur de Santé, responsable pédagogique IFA

- **Mme Raja DELAHAYE**
- raja.delahaye@chu-st-etienne.fr

Les formateurs IFA

- **Mme Dominique GOUTALLAND**
- dominique.goutalland@chu-st-etienne.fr
- **Mme Nicolette VAN DER LINDEN**
- Nicolette.van-der-linden@chu-st-etienne.fr

Le formateur responsable de la coordination des stages

- Mme Hayet HACHFARI
- Hayet.achfari@chu-st-etienne.fr

Le responsable administratif

- Véronique BOUSSEL
- Veronique.boussel@chu-st-etienne.fr

Le secrétaire

- Florence SABIN
- Florence.sabin@chu-st-etienne.fr

Les intervenants vacataires

Des intervenants vacataires, d'horizon professionnels variés, interviennent aussi dans le dispositif de formation au regard de leurs compétences : médecins, chefs d'entreprise, infirmiers, ambulanciers...L'objectif est de développer l'inter-professionnalité par des échanges de compétences ou de partenariat sur certains enseignements (AFGSU 2, manutention, conduite...) et notamment avec les équipes du SAMU 42 et les structures d'accueil des stagiaires.

Les principes fondateurs de la formation

Les principes à l'IFA du CHU de Saint-Etienne s'appuient sur des valeurs humanistes et sur le postulat d'éducabilité. Ces valeurs apparaissent essentielles dans la relation pédagogique tout comme dans la relation de soins. Elles sont :

- Le respect. C'est une attitude par laquelle la personne témoigne de la reconnaissance et de la considération à une autre et à soi-même.
- La tolérance. Elle conduit à accepter d'autres façons de penser et d'agir.
- La bienveillance. C'est l'attention favorable portée à l'autre.
- La dignité. C'est le respect dû à autrui et à soi-même.
- L'équité. Elle apprécie ce qui est dû à chacun, au regard de ses besoins.
- La responsabilité. Elle conduit à répondre de ses actes, de ses décisions et de leurs conséquences.

Le postulat d'éducabilité oriente la relation pédagogique. Il se fonde sur les éléments suivants :

- Tout élève est capable de progrès.
- C'est l'élève qui apprend.
- Chaque formateur est là pour lui permettre de progresser et est individuellement responsable de l'accompagnement dans cette progression.

Ce postulat engage l'ensemble de l'équipe de l'IFA à :

- Estimer que chaque individu a des potentialités de développement,
- Estimer que chaque individu a la capacité de faire évoluer ses conceptions,
- Proposer des stratégies d'apprentissage variées voire différenciées,
- Proposer un accompagnement individualisé.

Cependant, ce postulat n'implique pas que chaque élève réussisse à devenir un professionnel.

En effet, pour être ambulancier, il est nécessaire d'acquérir les compétences professionnelles reconnues par les formateurs de l'IFA et les lieux de stages. La formation permet à chaque élève de préciser son projet professionnel et donc de s'apercevoir que son projet n'est peut-être pas de devenir ambulancier.

Pour vous permettre d'acquérir ces compétences professionnelles, l'équipe pédagogique privilégie les quatre principes organisateurs de la formation, suivants :

- La réflexivité
- L'autonomie
- L'accompagnement dans le développement de compétences
- L'alternance

La réflexivité

La réflexivité permet d'identifier les savoirs produits au travers de l'action. A ce titre, l'erreur est considérée comme formatrice. La réflexivité exige la prise de distance, l'analyse de situation et de l'action, la connaissance de soi. Aussi cette attitude est essentielle dans la formation et dans l'exercice de la profession. En effet, le propre du métier d'ambulancier est la capacité à agir de manière pertinente dans des contextes mouvants et donc des situations nouvelles.

La réflexivité doit vous permettre d'être capable d'analyser les situations de travail dans leurs différentes dimensions organisationnelle, contextuelle, culturelle... afin de proposer des soins individualisés et adaptés aux situations, même les plus complexes.

Pour être un élève réflexif dans votre formation, vous pouvez régulièrement vous reporter aux référentiels de formation, d'activités, de compétences pour questionner et contrôler ce que vous allez faire, ce que vous faites, ce que vous avez fait. Vous pouvez ainsi évaluer vos gestes, attitudes, savoirs, positionnements, niveaux de compétences et repérer l'impact de vos émotions sur vos actions.

La formation est structurée autour de l'étude de situations vous donnant l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage nécessaires au développement d'une démarche réflexive :

- **Comprendre** : vous acquérez les savoirs nécessaires à la compréhension de la *situation rencontrée et du résultat attendu*
- **Agir** : vous mobilisez vos savoirs en situation et développez la capacité à mettre en œuvre des actions et à en apprécier les résultats
- **Transférer** : vous transposez vos acquis dans de nouvelles situations, ce qui vous permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à vous adapter à d'autres situations encore inconnues.

Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité :

Cette réflexivité est mobilisée lors :

- Des temps de Travaux Dirigés (TD) et Pratiques (TP), à partir de situations vécues en stage ou de situations simulées à l'IFA. La confrontation des points de vue de chacun est régulièrement mobilisée sous forme d'échanges. Ces temps sollicitent chez vous, l'expression et l'argumentation de votre point de vue, l'écoute de l'autre, le développement du discernement et ainsi la restitution de votre cheminement de pensée.
- Des temps de préparation de stages et d'exploitations de stage, en interrogeant l'écart entre le travail prescrit et le travail réel, entre la théorie et la pratique, entre l'idéal et le vécu, ...

- Du Suivi Pédagogique Individuel (SPI), plutôt centré sur votre posture d'apprentissage et sur le développement de votre identité professionnelle

La place du port folio de l'étudiant

Le port folio est un document qui facilite votre auto évaluation et la mesure de votre progression donc la réflexivité ; il vous aide à vous fixer des objectifs d'apprentissage adaptés.

Il est aussi outil de liaison entre le formateur du suivi pédagogique, les professionnels des terrains de stage et vous-même.

L'autonomie

Vous devenez un élève autonome quand vous êtes capable de faire des choix éclairés, de prendre et d'assumer vos décisions, dans un environnement donné et contraint. Vous n'êtes pas un individu indépendant car vous faites partie d'un institut qui réunit des étudiants, des élèves, des professionnels avec des règles de fonctionnement. Quand vous êtes en stage, vous vous inscrivez dans un collectif de travail qui a, lui aussi, ses propres règles de fonctionnement.

L'intégration progressive dans le corps professionnel ambulancier doit vous permettre d'expérimenter cette posture autonome. C'est-à-dire de faire évoluer votre projet professionnel, d'affiner vos valeurs...

Vous développez des savoirs théoriques et méthodologiques, des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles.

Vous apprenez à reconnaître vos émotions et à les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose. Vous vous projetez dans un avenir professionnel ce qui vous permet de construire votre projet professionnel tout en maintenant votre capacité critique et de questionnement.

Vos actions et interventions professionnelles, reposent sur une démarche réflexive. Vous apprenez à transférer des connaissances, des jugements cliniques, des habiletés, face aux situations complexes nouvelles.

Quel que soit le contexte de vos interventions, vous avez le souci de les inscrire dans une démarche de qualité, d'auto-évaluation.

Vous développez une éthique professionnelle vous permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de votre fonction.

Vous développez votre identité professionnelle dans un cadre règlementaire professionnel et déontologique. Cette construction de l'identité se situe dans le champ du référentiel de formation, dans le contexte du projet d'accompagnement de l'Institut et dans l'environnement professionnel des stages.

L'équipe de l'institut vous accompagne vers l'autonomie :

L'autonomie de l'élève met en tension, d'une part la volonté de l'équipe pédagogique de former un professionnel capable de faire des choix et de les assumer et d'autre part la nécessité de garantir l'acquisition de compétences professionnelles.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement au sein d'un environnement défini.

Au cours de cette formation, vous êtes amené à faire des choix tout en respectant la réglementation et en prenant en compte l'organisation de la formation à l'IFA du CHU.

L'équipe pédagogique est une ressource pour vous aider à discerner les enjeux et prendre des décisions éclairées.

Vos décisions engagent votre responsabilité.

L'accompagnement dans le développement de compétences

La finalité de la formation ambulancière est l'acquisition des compétences professionnelles et le développement des potentialités d'adaptation aux évolutions du contexte professionnel.

Pour vous permettre de mobiliser de manière progressive vos différents savoirs, un formateur référent pédagogique, désigné par l'équipe de direction, vous est attribué pour la durée de la formation.

Ce formateur vous aide dans l'évaluation de vos apprentissages et dans l'établissement d'objectifs de progression adaptés. Il favorise votre réflexion sur votre projet professionnel. Il vous accompagne à l'occasion du développement d'une posture professionnelle pertinente aux « métiers de l'humain »⁴. Tout au long de la formation, il s'assure de l'archivage des documents officiels dans votre dossier scolaire qui sera présenté au jury du diplôme d'Etat.

Le formateur référent pédagogique peut être sollicité par les professionnels des terrains de stage pour échanger sur vos apprentissages ; dans tous les cas, vous en êtes informé. Une rencontre entre le ou les professionnels du terrain de stage, le formateur et vous-même peut être programmée pour faciliter les échanges, l'analyse et la compréhension de situations d'apprentissage.

Le formateur référent pédagogique organise, en sa présence, des rencontres entre vous et le directeur de l'Institut ou son représentant, lorsque votre situation d'apprentissage le nécessite. Des mesures de remédiation peuvent être mises en place.

Au cours de votre formation, trois entretiens de suivi pédagogique individuel sont organisés et obligatoires : en début, milieu et fin de formation. Ces temps d'entretien font partie de la formation. Des entretiens supplémentaires peuvent être programmés à la demande de l'élève et/ou de l'équipe pédagogique.

Le formateur référent est vigilant à ce que l'entretien reste dans le champ pédagogique. Cet entretien vous permet de :

- Faire connaissance avec le formateur référent
- Comprendre l'intérêt du suivi
- Pointer vos forces, vos faiblesses et vos appréhensions sur la formation
- Identifier les ressources et les moyens mis en œuvre par l'équipe pédagogique pour vous guider dans vos apprentissages.

Régulièrement, un diagnostic pédagogique portant sur vos forces et sur vos difficultés est établi par votre référent pédagogique. Ce dernier présente au directeur de l'IFSI/IFA, ou à son représentant, la situation de tout élève en difficulté de formation ou personnelle.

A l'issue de la formation, votre formateur référent pédagogique propose au directeur une appréciation qui est portée sur votre dossier scolaire. Cette appréciation souligne vos forces, vos difficultés et votre progression aussi bien à l'IFA qu'en stage.

⁴CIFALI M, *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*. Paris, PUF, 1994.

L'alternance

La formation se déroule pour 70 % du temps à l'I.F.A. et pour 30 % du temps en stage.

Les deux lieux de formation, institut et stage, sont indispensables et complémentaires. Ils favorisent l'acquisition des savoirs nécessaires à l'exercice professionnel.

Certains savoirs ne peuvent être appréhendés que par la confrontation avec la réalité professionnelle en stage, d'autres nécessitent un temps de recul et d'élaboration à l'institut.

L'écart entre la réalité professionnelle approchée en stage et la théorisation réalisée à l'institut est source d'apprentissage s'il est analysé.

Ces stages vous permettent l'immersion dans des cultures professionnelles soignantes et l'intégration du corps professionnel ambulancier.

Les modalités d'organisation des stages à l'IFA du CHU

La gestion des stages est organisée pour chaque année scolaire par l'IFA en étroite collaboration avec le coordinateur de stage de l'IFA/IFSI.

Chaque année les cadres de santé des unités de soins et les chefs d'entreprise précisent les capacités d'accueil en élèves ambulanciers, par période de stage.

Les stages regroupent des disciplines professionnelles et des organisations institutionnelles variées.

Ces lieux de stage sont situés géographiquement sur la zone suivante : Région stéphanoise, Plaine du Forez, Monts du Lyonnais, Vallée du Gier, Vallée de l'Ondaine, Pilat, Haute Loire.

L'affectation des stages est réalisée par les formateurs des élèves ambulanciers en collaboration avec le cadre de santé coordinateur des stages. A ce titre, il peut rencontrer les équipes pour échanger sur les conditions de l'encadrement en stage.

Les stages sont organisés sur la base de 35h par semaine (cf : règlement intérieur). Le roulement est décidé par le responsable de stage en respectant la réglementation et les exigences du référentiel à savoir, une expérience de nuit et le week-end est obligatoire. Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

Pour les élèves en parcours allégé, des stages sont réalisés en regard des compétences à valider.

Pour les élèves en cursus complet, les stages se répartissent sur 7 semaines dans les disciplines suivantes :

- 2 semaines médecine d'urgence adultes /enfants (service d'urgences/SAMU/SMUR) :70h
- 2 semaines en entreprise de transport sanitaire : 70h
- 3 semaines structures de soins courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale :105h

Pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles, le cursus de stages peut être modifié par l'équipe pédagogique.

La certification

La certification est l'ensemble des situations d'évaluations organisées pour attester des acquisitions nécessaires pour exercer la profession d'ambulancier.

La validation des compétences

L'évaluation des compétences est assurée par l'institut de formation et par les lieux de stage. La validation de chaque compétence repose sur la validation des différents blocs de savoirs et la validation des compétences mises en œuvre en stage.

Les évaluations théoriques :

Les évaluations ont pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs de chacun des modules constituant les blocs de compétences. Au début de chaque bloc de compétence, un comité de lecture se réunit pour valider les caractéristiques des évaluations. Un temps de présentation de l'évaluation vous permet d'identifier les axes forts du ou des modules et les modalités pédagogiques mises en place.

Avant que les résultats vous soient restitués, un jury de notes analyse les résultats de la promotion, les difficultés rencontrées puis valide les résultats. La liste anonymisée de tous les élèves, avec les notes obtenues, est affichée sur un panneau spécifique à la promotion, à l'intérieur de l'Institut (au rez-de-chaussée) et sur la plateforme Moodle.

En cas de non validation, vous bénéficiez d'une épreuve de rattrapage. Des remédiations, si nécessaire, peuvent vous être proposées pour vous permettre de dépasser les difficultés rencontrées.

Les évaluations des stages

A l'issue de chaque stage le tuteur et / ou le maître de stage et les professionnels de proximité portent une évaluation sur le stage réalisé.

D'une part, ils évaluent pour chaque compétence, le niveau d'atteinte des critères. D'autre part, ils apportent une appréciation littéraire sur le stage en repérant en particulier les points positifs et les axes d'amélioration.

Cette évaluation est réalisée au cours d'un entretien. Attention, une compétence est acquise en situation spécifique. Ce qui implique qu'elle peut ne plus être acquise sur un autre temps de stage.

Le formateur, référent pédagogique, analyse ce bilan de stage avec vous. Cette analyse est réalisée en prenant en compte les données suivantes :

- Votre parcours antérieur en formation, votre vécu, votre évolution en formation ;
- Le bilan de stage ;
- La spécificité et le contexte du lieu de stage.

Si besoin, cette analyse peut être travaillée avec le cadre supérieur de santé responsable de la formation ambulancière et une rencontre tripartite (élève, formateur, cadre supérieur) peut être organisée à la demande de chacune des parties.

Le diplôme d'Etat⁵

Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats admis par le jury.

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier les élèves, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification.

La liste des candidats reçus au diplôme d'ambulancier est établie par le jury.

Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions.

La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury.

⁵ Arrêté du 11/04/22 – Art.27

Conclusion

Cette formation vous invite à :

- Vous étonnez, poser un regard qui questionne de façon critique,
- Vous laissez déstabiliser, accepter de perdre vos repères de les renforcer ou d'en construire d'autres,
- Entrer dans une démarche inductive. Elle mobilise l'énergie et les capacités réflexives pour travailler à partir de vos potentiels : personnalité, ressources, connaissances, expériences... Cela nécessite de savoir, pouvoir et vouloir apprendre. Cette démarche demande une implication et un engagement des deux parties : vous et le formateur ou l'intervenant.
- Confirmer ou non votre projet professionnel par la confrontation à la réalité de la profession dans son contexte actuel,
- Initier la construction d'une identité professionnelle pour intégrer, en fin de formation, le corps ambulancier.

Aussi les orientations pédagogiques s'articulent autour de deux axes principaux :

- Apprendre à mieux se connaître et parler de soi, dans une perspective professionnelle : valeurs, ressentis, motivations, vécus...
- Découvrir « l'autre » en allant à sa rencontre : « l'autre » qui peut être élève, professionnel, personne soignée, membre de l'entourage...

Ce livret d'accompagnement peut vous aider à vous repérer durant votre formation et nous comptons sur vous, par vos remarques, pour l'améliorer.